

**Site Natura 2000 « Chiroptères du Morbihan » du 9 mars 2021
Compte-rendu du comité de pilotage**

Étaient présents

DDTM Morbihan, Service Eau Nature Biodiversité
DDTM Morbihan, Service Eau Nature Biodiversité
DREAL Bretagne, Unité départementale
Office français de la biodiversité

Yolaine BOUTEILLER
Sébastien GUILLARD
Xavier BLANQUER
Sébastien GAUTIER (accompagné de Cécile
KERGAL)

Association Bretagne Vivante
Association Bretagne Vivante
Association Amikiro
Association Amikiro
Association Amikiro
Association Amikiro
Centre Morbihan Communauté
Commune de Kernascléden (maire)
Coordinateur Chiroptères Région Bretagne
Lorient Agglomération
Office national des forêts

Emmanuelle PETIT
Corentin LE FLOCH
Jean-Jacques TROMILIN
Arno LE MOUËL
Florence RUBENS
Romain LE GOFF
Marine CLAVEL
Christophe CARARIC
Matthieu MENAGÉ
Jean MANELPHE
Mickaël OUISSE

Étaient absents excusés

Conservatoire botanique national de Brest
Groupe Mammalogique Breton
Institution de l'aménagement de la Vilaine
Centre National de la Propriété Forestière
Commune d'Inzinzac-Lochrist

Étaient absents

Arc Sud Bretagne
Commune de Béganne
Commune de Marzan
Commune de Nivillac
Commune de La Roche Bernard
Commune de Crac'h
Commune de Saint-Nolff
Commune de Sarzeau
Commune de Pluméliau-Bieuzy
Commune de Saint-Nolff
Conseil Régional Bretagne
Golfe du Morbihan Vannes Agglomération
Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
Redon Agglomération
Roi Morvan communauté

Jean-Jacques Tromilin, ancien Président du comité de pilotage et Yolaine Bouteiller ouvrent la séance en remerciant les personnes présentes.

M. Tromilin rappelle l'historique du site Natura 2000 « Chiroptères du Morbihan » ainsi que l'implication de la commune de Kernascléden et de l'association Amikiro dans l'animation du site Natura 2000.

Un tour de table de présentation des personnes présentes est réalisé.

L'appel à candidature pour la désignation du nouveau président du comité de pilotage est lancé. Monsieur Tromilin exprime son souhait de voir un élu de la commune de Kernascléden prendre sa succession. Le quorum n'étant pas atteint, la DDTM propose une élection reportée du président du comité de pilotage.

Gwendoline Duménil, chargée de mission Natura 2000 Chiroptères que Morbihan, fait un rappel succinct des caractéristiques et enjeux des différents sites :

- Historique du site ;
- Caractéristiques et particularités du site ;
- Espèces justifiant la désignation des sites et présence au sein des différents gîtes.

Corentin Le Floch apporte des précisions sur la présence du Murin à Orelles échancrées pour lequel on constate une dispersion vers l'ouest en Bretagne.

Bilan 2020 et problématiques des différents gîtes :

Bilan de l'année de l'animation du DOCOB

Gwendoline Duménil souligne que les conditions sanitaires de 2020 ainsi que sa prise de poste tardive dans l'année ont été des freins à l'avancée de l'animation sur les derniers mois. Les actions pour cette année ont été tournées vers la prise de connaissance du site et de ses enjeux suite à la prise de poste en juillet 2021, la communication auprès des élus des différentes communes et la création d'un support internet afin de mettre les ressources nécessaires aux différents acteurs à disposition : <http://chiropteres-morbihan.n2000.fr/>

Des aménagements ont également eu lieu sur l'église de Kernascléden (toujours en cours) et les suivis des populations ont bien été réalisés par Bretagne-Vivante.

Les quais des forges d'Inzinzac-Lochrist :

La cavité située à quelques mètres des quais, le long du chemin, n'est pas accessible à toutes les espèces de chauves-souris : un meilleur entretien de la végétation autour de l'ouverture est nécessaire.

Cette même cavité ne bénéficie cependant pas de protection contre les intrusions, il est donc impératif de fermer l'ouverture, ou, le cas échéant, de maintenir l'effet camouflage de la végétation à proximité afin d'éviter tout dérangement.

Le dessous des quais est partiellement inondé, ce qui rend compliqué le suivi des colonies par les bénévoles de l'association Bretagne Vivante. Un aménagement, ou du matériel plus adapté aux comptages est nécessaire.

Cette zone est donc partiellement accessible au public, une fermeture de l'accès permettrait une meilleure protection des chiroptères.

Florence Rubens précise qu'il est important de prendre en compte la végétation aux abords du site qui assure les routes d'envol des chauves-souris.

Sébastien Gautier propose une protection stricte par la mise en place d'une grille afin de fermer le site.

Gwendoline Duménil soulève la question des véhicules qui stationnent au-dessus des quais et sur le possible impact que cela pourrait avoir en termes de dérangement.

La cavité de la seconde guerre mondiale et le pilier de pont de Marzan :

La cavité est protégée par une grille, mais a fait l'objet de vandalisme : un barreau a été sectionné en 2020. Le site n'est donc plus protégé, et le délai entre le signalement des intrusions et les réparations est long.

Le projet de structure de saut à l'élastique à proximité du site a été abandonné par la commune de Marzan.

Corentin Le Floch propose une meilleure gestion des abords de la cavité en termes de végétation : laisser la végétation permettrait de donner moins de visibilité au site.

Les représentants de la DDTM rappellent qu'un certain nombre de projets situés en site Natura 2000 sont soumis à évaluation des incidences Natura 2000 et que cette évaluation, basée sur des connaissances actualisées, doit permettre de confirmer ou non la faisabilité de projets. Un rappel de cette obligation réglementaire auprès des élus communaux est à prévoir.

La cavité de la seconde guerre mondiale et le pilier de pont de Nivillac :

Aucune protection n'existe pour cette cavité qui est sujette aux intrusions et à la pollution. Située en bordure de route, elle est visible et accessible. Il y a nécessité de fermer l'accès par une grille.

Corentin Le Floch souligne que c'est l'ensemble du complexe Cavités/Piliers de ponts de Marzan et Nivillac qui crée une zone d'importance pour les chiroptères (notamment en hibernation). De plus, en améliorant la protection des sites, cela permet aux chauves-souris de trouver une zone de repli en cas de dérangement.

Les combles de l'église Saint-Hermeland de Béganne :

Problématique dans la gestion du guano et des éventuels dégâts dans l'église. Les représentants de Bretagne-Vivante proposent de solutionner le problème par une meilleure gestion à l'avenir lors de leurs passages estivaux (à l'aide de bâches notamment).

Présence ponctuelle d'une Chouette effraie.

Le sujet soulève la problématique de la protection des colonies de chiroptères face aux prédateurs naturels nocturnes : le champ d'action des différents conservateurs est limité puisqu'il s'agit d'espèces prédatrices protégées. Il existe des solutions telles que les demandes de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces protégées (L. 411-2 du code de l'environnement) afin de pouvoir agir en ce sens, mais, au regard d'un tel cas déjà instruit, le Conseil Supérieur Régional du Patrimoine Naturel ne valide pas ce type de démarche. En outre, au vu du délai d'instruction, la procédure n'offre pas la rapidité et la réactivité nécessaires à la sauvegarde d'une colonie de chauve-souris pouvant désertir les lieux dès la première perturbation. Cette thématique nécessite a minima la réunion de différents acteurs scientifiques réunissant les services départementaux et les référents des sites lors d'un comité technique afin de pouvoir anticiper cette problématique.

Les combles de l'église Saint-Thuriau de Crac'h :

Le site est dangereux d'accès, ce qui rend les comptages difficiles. La mise en place d'un contrat Natura 2000 est en cours d'étude avec la commune afin d'aménager les combles.

La commune est favorable à l'installation d'outils de communication tels que des caméras dans les combles : ceux-ci pourront être intégrés au contrat en cours.

Les combles de l'église Notre-Dame de Kernascléden :

Problématique de prédation par la Chouette effraie. Aménagement de l'accès aux combles en cours.

L'église est un monument classé et donc soumis à l'avis des Architectes des Bâtiments de France pour toute intervention.

Une grande partie de la colonie est encore située dans un lieu-dit à proximité nommé Kerganiet sur la commune d'Inguiniel à environ 2 km de l'église. Les chauves-souris se sont installées dans une maison actuellement en vente. Il y a nécessité de transmettre un porter à connaissance de la part des services de la DDTM au nouvel acquéreur et également au notaire. Cela été fait par courrier du 19 mars 2021.

Gwendoline Duménil présente la nouvelle barrière infra-rouge installée dans les combles de l'église afin de pouvoir comptabiliser les chauves-souris présentes, de façon journalière. Il s'agit d'une barrière financée par la DDTM et mise à la disposition de la structure animatrice pour l'aider dans la compréhension et la gestion du site.

Les combles de l'église Saint-Michel de la Roche-Bernard :

Problématique de pollution lumineuse. Bretagne-Vivante compte parmi ses bénévoles, un conservateur très impliqué sur la commune de la Roche-Bernard, qui a déjà évoqué ce sujet et travaille conjointement avec les élus municipaux. Il serait pertinent d'établir un état des lieux de la trame noire dans le bourg de la commune.

Corentin Le Floch précise l'importance d'éteindre un lampadaire présent directement en sortie de gîte des Grands Murins.

Les combles de l'église Saint-Mayeul de Saint-Nolff :

Projet éventuel de contrat Natura 2000 dans le cadre de la prise en compte de la trame noire du bourg vis-à-vis des chiroptères, lors des futurs aménagements de ce dernier.

La commune est favorable à l'installation d'outils de communication tels que des caméras dans les combles : ceux-ci pourront être intégrés à l'éventuel futur contrat.

Il serait intéressant d'associer à la démarche le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan travaillant sur cette notion de trame noire sur le territoire (contact : chargé de mission, Mr Crochu Alexandre).

Les combles de l'église de Brillac – Sarzeau :

Problématique ponctuelle de prédation par une Chouette hulotte, mais surtout par les chats du quartier. La végétation aux abords de l'église pourrait éventuellement être modifiée afin de limiter la prédation.

Les comptages annuels ne sont plus assurés correctement depuis quelques années : les jeunes ne sont pas pris en compte : le site est peut-être trop difficile d'accès.

Les combles de la chapelle Saint-Nicodème de Pluméliau :

Disparition de la colonie suite aux travaux il y a 4ans. Comment favoriser le retour des Petits Rhinolophes sur le site ?

Matthieu Ménage rappelle le concept de métapopulation des Petits Rhinolophes : il est important d'identifier et de conserver toutes les petites populations de l'espèce dans un rayon de moins de 5 km.

Arno Le Mouél précise que malgré la disparition de la colonie de Petit Rhinolophe de la chapelle Saint-Nicodème à Pluméliau-Bieuzy, l'espèce reste bien présente à proximité.

Problématiques générales :

a) le périmètre du site Natura 2000 Chiroptères du Morbihan ne comprend que des gîtes d'hibernation ou de parturition.

Or il y a nécessité de prendre en compte les milieux assurant :

- L'accès aux chiroptères aux habitats fournissant les ressources alimentaires nécessaires à leur survie ;
- Les voies de déplacements entre les milieux essentiels aux différents cycles de vie des chiroptères (Hibernation, reproduction, parturition, alimentation...);
- Les voies de déplacements assurant les bons échanges génétiques entre populations.

La réunion d'un comité technique est essentielle en cette année 2021 afin de pouvoir identifier la démarche à suivre et en déduire les moyens nécessaires. Corentin Le Floch indique que Bretagne-Vivante est intéressé pour participer à cette démarche et soulève la question du financement afin de pouvoir justifier son temps impliqué autour de cette problématique. Sébastien Guillard ne peut donner de réponse immédiate, mais précise que les besoins devront être chiffrés pour pouvoir identifier les solutions envisageables.

Gwendoline Duménil propose de travailler sur un périmètre test dans un premier temps afin de pouvoir affiner une méthode duplicable sur d'autres sites et partager ce travail et ces connaissances avec les élus notamment au moment des projets d'aménagement qu'ils portent dans leurs communes.

Xavier Blanquer insiste sur la mise en valeur des sites et la mise à disposition des données acquises au fil des années afin qu'elles puissent être prises en compte dans les projets soumis au régime d'Installations Classées Protection de l'Environnement.

Jean Manelphe partage sa propre expérience passée lors de l'extension du site Natura 2000 Vallée du Scorff afin d'y intégrer les territoires de chasse du Grand Rhinolophe autour de Kernascléden.

b). les comptages sont compliqués sur plusieurs sites, et demandent notamment l'acquisition de matériel adapté. Yolaine Bouteiller demande à Bretagne-Vivante d'une part d'identifier les bénévoles et les périodes de passages pour chacun des sites afin de transmettre les informations à la DDTM et pouvoir anticiper les autorisations nécessaires pour accéder aux sites protégés mais d'autre part d'identifier et chiffrer les besoins matériels.

Perspectives pour l'année 2021

Gwendoline Duménil détaille le programme d'activités prévisionnel de l'animation du DOCOB pour l'année 2021 :

- Mise en place d'un comité technique afin de travailler sur une méthode d'identification des territoires de chasses des colonies dont les gîtes sont situés en site Natura 2000 ;
- Continuité dans la communication auprès des élus ;
- Homogénéisation des méthodes de comptages estivaux et hivernaux (Bretagne-Vivante) ;
- Accompagnement technique dans les projets d'aménagement du territoire ;
- Montage de contrats Natura 2000 en vue d'aménager les sites en faveur des chiroptères et du suivi des populations ;
- Amélioration des connaissances dans le secteur de Pluméliau (Petit Rhinolophe).

La séance en salle est close et se poursuit par une visite du musée de la chauve-souris.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et
de la mer,
La responsable de l'unité Nature, Forêt, Chasse

Yolaine BOUTEILLER

